



Présentation synthétique des informations financières essentielles 2019

Budget Primitif 2019

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget 2019 et le Rapport d'Orientation Budgétaire 2019, disponible sur le site internet de la commune www.marleslesmines.fr.

Le vote d'un budget communal répond à quelques principes :

- 1. Le budget est voté pour l'année civile**, mais il peut être voté jusqu'au 15 avril. Le budget 2019 est voté le lundi 8 avril 2019.
- 2. Le budget général de la commune** reprend les dépenses et recettes relatives aux nombreuses activités communales (accueils de loisirs, activités périscolaires, équipements sportifs, culturels et de loisirs, entretien des voiries, bâtiments et espaces publics, services d'administration publique, écoles, accompagnement social et éducatif...) et à l'emploi du personnel. Les recettes sont financées essentiellement par les dotations de l'Etat, des collectivités et les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti).
- 3. Le budget doit obligatoirement être équilibré** en fonctionnement et en investissement. Si ce n'est pas le cas, la chambre régionale des comptes et le Préfet doivent intervenir pour faire respecter cette obligation d'équilibre budgétaire.
- 4. Le budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement** (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.
- 5. La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.** L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

L'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement est présenté dans le document « Présentation générale du budget/Section de fonctionnement-chapitres ».

Dépenses de fonctionnement

Dépenses de gestion courante 2019 :	6.006.766,73 €
Dépenses réelles de fonctionnement 2019 :	6.112.482,23 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement 2019 :	2.049.354,77 €
Total des dépenses de fonctionnement 2019 :	8.161.837,00 €

Recettes de fonctionnement

Recettes de gestion courante 2019 :	6.129.942,09 €
Recettes réelles de fonctionnement 2019 :	6.129.942,09 €
Recettes d'ordre de fonctionnement 2019 :	3.737,28 €
R 002 Résultat 2018 reporté :	2.028.157,63 €
Total des recettes de fonctionnement 2019 :	8.161. 837,00 €

Depuis 2014, la commune a perdu 919.704,00 € en cumulé de Dotation Globale de Fonctionnement, attribuée par l'Etat, au titre notamment de la contribution au redressement des finances publiques. Cette dotation s'est stabilisée en 2018.

La Dotation de Solidarité Urbaine a progressé de 424.864,00 € entre 2014 et 2018.

La Dotation Nationale de Péréquation diminue chaque année depuis 2011. L'écart entre le montant attribué en 2011 et celui attribué en 2018 est de 46.760,00 €.

Parallèlement la péréquation intercommunale est passée de 278.926,00 € en 2015 à 324.108,00 € en 2016, 2017 et 2018 (+ 45.182,00 €).

Ces dotations sont essentielles pour la commune, pour son bon fonctionnement et le financement de ses services à la population.

Comme en 2018, la commune ne percevra plus le fonds de soutien aux activités périscolaires (58.860,00€), en raison du retour à la semaine de 4 jours. Néanmoins la commune maintiendra l'ensemble des services à la population, qui ont été mis en place sur le temps périscolaire.

Les orientations et projets municipaux pour l'année 2019 :

La commune tente de maintenir un haut niveau de services en direction des familles marlésiennes et de poursuivre le développement de la commune, et ce en adéquation avec les ressources communales.

Ainsi, les grandes orientations pour l'année 2019 sont dans la continuité de celles engagées depuis plusieurs années.

1. Maintenir l'imposition locale à un niveau acceptable.

Evolution des taux

	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'Habitation	18,49 %	18,49 %	18,76 %	17,96 %	17,96 %	17,96 %
Taxe Foncier Bâti	28,60 %	28,60 %	29,03 %	28,06 %	28,06 %	28,06 %
Taxe Foncier non Bâti	91,64 %	91,64 %	92,98 %	86,22 %	86,22 %	86,22 %

Les taux d'imposition de Marles-les-Mines sont inférieurs aux moyennes départementales et nationales pour la taxe d'habitation : 17,96 % contre 32,25 % au niveau départemental et 24,54 % au niveau national. La taxe foncière est à 28,06 %, le niveau départemental est à 28,03 %, alors que le niveau national est à 21,19 %.

Le produit fiscal attendu pour 2019 est de 1.610.678,00 € (réalisé 2018 : 1.606.903,00 €).

2. Réaliser des économies de fonctionnement, mais sans détériorer la qualité des services publics communaux. L'optimisation des ressources et l'utilisation efficiente de celles-ci doivent y contribuer. Contenir les dépenses de personnel, en préservant les moyens quantitatifs, qualitatifs et les conditions de travail est un enjeu fort.

3. Maintenir l'effort de la commune pour accompagner les politiques en faveur de l'enfance, la jeunesse, l'éducation et les familles, par une mobilisation active des financements de droit commun, des crédits spécifiques et du partenariat institutionnel ou associatif.

4. Maintenir l'effort de la commune pour accompagner le tissu associatif marlésien. Les subventions aux associations ne diminuent pas, c'est un axe important de la politique communale. Les associations contribuent aussi à l'attractivité de la commune.

5. Continuer à mener les investissements nécessaires au développement de la commune, en maîtrisant les coûts de fonctionnement induits et en maintenant un niveau d'endettement acceptable.

En 2019, la commune poursuivra les investissements annoncés précédemment et priorisera les projets suivants, selon les moyens disponibles :

- Réfection et mise en accessibilité PMR des voiries et trottoirs
- Gravillonnage de certaines voies
- Aménagement de la ZAC des Wagnonages
- Mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics
- Remplacement des points lumineux d'éclairage public à sodium par des dispositifs LED
- Equipement en vidéoprotection des bâtiments communaux et de certains sites
- Interconnexion numérique des bâtiments et renouvellement des équipements téléphoniques
- Remplacement des rayonnages du local des archives
- Aménagement de l'espace « Rue de Bordeaux », Fonds de Travaux Urbains
- Rénovation du city-stade « Rue de Bordeaux »
- Rénovation du complexe Lachowski-Pignon
- Rénovation de l'église par phases
- Rénovation du monument aux morts
- Rénovation de la façade extérieure de l'Hôtel de Ville
- Rénovation du Chevalement du Vieux 2

Parallèlement, seront menées les études concernant :

- La rénovation des voiries et l'enfouissement des réseaux de la cité du rond-point dans le cadre de l'accompagnement des démolitions et constructions de logements réalisées par Maisons et Cités
- L'aménagement de l'Espace familles

Un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, à hauteur de 1.863.681,77€ (chapitre 021) a été inscrit au BP 2019, afin de financer ces opérations.

L'encours de dette au 01/01/2019 est de 2.919.369,96 €.

(Encours de la dette communale totale = emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre)

L'ensemble des dépenses et recettes d'investissement est présenté dans le document « Présentation générale du budget/Section d'investissement-chapitres ».

Dépenses d'investissement

Dépenses d'équipement 2019 :	2.060.792,19 €
Dépenses financières 2019 :	309.104,08 €
Dépenses d'ordre d'investissement 2019 :	3.737,28 €
Restes à réaliser 2018 :	346.089,46 €
D 001 Solde d'exécution négatif reporté :	594.590,99 €

Total des dépenses d'investissement 2019 cumulées : 3.314.314,00 €

Recettes d'investissement

Recettes d'équipement 2019 :	85.085,28 €
Recettes financières 2019 :	1.045.379,46 €
Recettes d'ordre d'investissement 2019 :	2.049.354,77 €
Restes à réaliser 2018 :	134.494,49 €
D 001 Solde d'exécution positif reporté : €	

Total des recettes d'investissement 2019 cumulées : 3.314.314,00 €

BUDGET PRIMITIF 2019

Total des dépenses de fonctionnement 2019 :	8.161.837,00 €
Total des recettes de fonctionnement 2019 :	8.161.837,00 €

Total des dépenses d'investissement 2019 :	3.314.314,00 €
Total des recettes d'investissement 2019 :	3.314.314,00 €

Total du budget :	Dépenses :	11.476.151,00 €
	Recettes :	11.476.151,00 €

Le Maire,



Marcel COFFRE